

“ d'une date, d'un fait, d'un nom, d'un détail, qui marque et qui parle ! ”

Jusqu'à présent, nous n'avons rendu compte que des soixante et une premières années de l'établissement des Ursulines en ce pays. C'est là ce que nous aimons à appeler l'époque des Fondatrices, reconnaissant et honorant comme telles; non-seulement Mme. de la Peltrie, la Vén. Mère de l'Incarnation, et ses deux premières compagnes ; mais encore les deux religieuses du Grand Couvent de Paris, qui s'empressèrent de venir partager les misères de la fondation, et dont l'une prolongea sa laborieuse carrière jusqu'à l'année 1695. Ainsi qu'on a pu le voir, ces véritables mères de notre famille cloîtrée, sont dignes de servir à jamais de modèles, à toutes les générations qui leur succéderont au Monastère, et voilà pourquoi nous sommes entrée dans un plus ample détail de leurs travaux et de leurs vertus. Maintenant, nous avons à démontrer succinctement que ce précieux héritage a été apprécié à sa valeur et fidèlement exploité, par celles que la Providence a choisies et amenées sur le vieux rocher de Québec, pour y poursuivre l'œuvre des premières Ursulines. Comme notre âme jouit d'avance des détails que nous pourrons offrir à la piété de nos lectrices !

A l'année 1700 où nous nous sommes arrêtée, une supérieure canadienne gouvernait le Monastère. Désormais, la Nouvelle-France n'aura plus à recourir à l'Ancienne, pour recruter ses communautés de femmes ; grâces aux vertus qu'il a emportées de la mère-patrie, le Canada sera assez fort et assez religieux pour offrir au service de Dieu les enfants de ses premières familles. Parmi ces jeunes filles se trouveront encore de ces âmes énergiques, capables de s'élever à une